

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 26 (1938)

Heft: 534

Artikel: Les femmes et la chose publique : votation fédérale du 27 novembre

Autor: Leuch, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263172>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION
M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE... Fr. 6.—
ÉTRANGER... » 8.—
Le numéro... » 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) relatifs pour la semaine de l'année en cours.

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne: 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

St PAUL.

Vaillance : Toujours surchargés, jamais écaillés ; tourmentés, jamais désespérés ; persécutés, jamais vaincus ; jetés à terre, jamais morts.

Le suffrage féminin dans le canton de Neuchâtel

L'Association cantonale neuchâteloise pour le suffrage féminin vient d'adresser au Conseil d'Etat la requête suivante :

Neuchâtel, octobre 1938.

Au Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel.

Monsieur le président,

Messieurs les conseillers d'Etat,

L'Association cantonale neuchâteloise pour le suffrage féminin a décidé de demander le droit de vote communal et celui d'éligibilité en faveur des femmes.

Il est superflu, sans doute, Messieurs les conseillers d'Etat, de moi-même ici longuement nous demander. Nous nous permettons cependant de vous rappeler que nos revendications datent de très longtemps, qu'elles ont fait l'objet, il y a quelques années, d'une pétition imposante par le nombre de signatures recueillies. Si la votation populaire ne nous a pas donné satisfaction, nous avons des raisons de croire que les très graves événements survenus dès lors dans le monde et notre pays ont modifié en notre faveur l'opinion publique. De plus, la modestie de notre revendication présente est bien propre à rassurer ceux qui craindraient une expérience de grande envergure, telle que l'ont tentée pour leur plus grand bien les Pays scandinaves, l'Angleterre et d'autres pays.

Dans l'état économique si difficile où il se trouve le pays ne peut laisser, sans dommage, une partie importante de la population éloignée de la vie nationale. Les femmes consentent à tous les sacrifices qu'exige l'heure présente, elles demandent donc avec instance le droit de se prononcer dans les questions qui les touchent directement dans le domaine de la commune tout au moins.

Nous vous prions, Monsieur le président et Messieurs les conseillers d'Etat, de nous accorder la faveur de votre haut appui et de vouloir bien proposer au Grand Conseil la révision de la loi sur les communes.

Tit. II, chap. 1, art. 18 :

a) Tous Suisses âgés de 20 ans révolus et domiciliés depuis trois mois dans le ressort communal.

b) Les étrangers du même âge qui sont domiciliés consécutivement depuis plus de cinq ans dans le canton et depuis un an dans la localité.

c) Les femmes dans les mêmes conditions d'âge et de domicile dans les communes où les électeurs désignés sous « titre a » ou « b » leur ont conféré cette qualité par un scrutin communal, consécutif à une initiative ou un référendum.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs les conseillers d'Etat, l'expression de notre respectueuse considération.

Association cantonale neuchâteloise pour le suffrage féminin.

La présidente : E. PORRET.

La secrétaire : M. BRETING.

Nous tenons à dire ici à nos amies suffragistes neuchâteloises toutes nos félicitations pour leur geste courageux, et tous nos vœux de succès. Car, bien que la Suisse Libérale, qui publie en première page le texte de cette lettre (ce qui est significatif) l'accompagne de commentaires antisuffragistes d'une remarquable pauvreté d'arguments ; bien que la seule réaction du Conseil d'Etat ait été jusqu'à présent un accusé de réception de pure forme, annonçant que le document de l'Association cantonale avait été transmis au « Service compétent », nous savons qu'il est trop de suffragistes convaincus dans ce canton, (c'était lui, qui, lors de la pétition suffragiste fédérale d'il y a dix ans, avait, sauf erreur, réuni le plus fort pourcentage de signatures relativement au chiffre de sa population) pour que la requête de l'Association cantonale pour le Suffrage n'éveille pas dans l'opinion publique un écho sympathique de favorable augure.

Et puis, ce qui aussi nous remplit de joie, c'est le renouveau de l'effort suffragiste que marque ce geste. L'on s'est en effet si bien

habitué à répéter partout que « le moment n'est pas venu », « qu'il faut attendre des temps meilleurs... » qu'un trop grand nombre de nos groupements se sont laissés glisser dans une douce inertie, voisine de la paresse ou du défaitisme. La décision de Genève en 1937 de lancer l'initiative populaire qui va très prochainement être déposée en Chancellerie a été la première manifestation d'un indispensable redressement ; la requête de Neuchâtel en est une seconde. Quelle sera la troisième ?...

E. Gd.

P. S. Petit exemple de la valeur des arguments que l'on nous oppose : alors qu'à Genève, on nous déclare que nous avons été imprudentes en demandant par notre initiative les droits politiques complets, la Suisse Libérale, elle, ne peut assez reprocher aux suffragistes neuchâteloises de vouloir procéder par étapes : « quand on s'estime privé injustement d'un droit, écrit-elle, il faut le revendiquer non pas par morceaux mais entièrement ». Maxime que nous dédions à nos critiques genevois.

Un service civil pour les jeunes filles ?

M^{lle} R. Neuenschwander, présidente de la Fédération des Sociétés féminines bernoises, et de longue date directrice du Bureau bernois d'orientation professionnelle, a bien tenu à le spécifier : ce sujet, elle ne l'a abordé qu'en y ajoutant un point d'interrogation, donc en posant une question à laquelle les années qui viennent, le résultat de discussions approfondies et d'études, des expériences aussi, faites sur terrain cantonal, vont peut-être mais peut-être seulement apporter une réponse affirmative...

Pour cette étude toutefois, il convient de débarrasser le terrain de notions plus ou moins confuses, et plus ou moins exactes, et de se rendre clairement compte de ce que l'on entend par ces mots : service civil. Il ne faut pas confondre en effet cette formation civique, cette préparation à la vie et aux tâches qu'elle comporte dans la famille, dans la vie conjugale ou professionnelle dans la société, avec l'année domestique de service que le III^{ème} Reich impose depuis 1934 aux jeunes filles peu douées, ni avec le service civil introduit en Bulgarie en 1932, et suspendu dès 1933, sans que des résultats appréciables aient été obtenus ; ni même avec la proposition assez proche comme inspiration du système allemand formulée en 1922 par feu le conseiller national Waldvogel, et à laquelle les Sociétés féminines firent opposition, n'en voyant pas les possibilités pratiques d'application ; ni encore avec les camps de travail pour jeunes chômeuses, comme il en a été introduit dans d'autres cantons. Et il faut aussi, et nous y insistons, parce que nous avons été frappées au cours de ces discussions à Neuchâtel de constater combien nombre de femmes étaient incapables de s'élever jusqu'à des idées générales, ne pas confondre éternellement éducation civique et enseignement ménager, et répondre par un programme de cours de cuisine et de raccommodage à la demande d'un enseignement moral autant que pratique, d'une formation du caractère et d'une orientation de l'esprit, bien davantage que d'une habileté manuelle domestique.

D'ailleurs, ce service domestique obligatoire que le bon M. Waldvogel prévoyait il y a plus de 15 ans, est-il indispensable à notre jeunesse féminine suisse ? M^{lle} Neuenschwander, bien placée comme elle l'est pour connaître cette question à fond, ne semble pas le penser. L'organisation scolaire ménagère est excellente chez nous, puisque 22 cantons et demi sur 25 possèdent des écoles de travaux manuels, d'enseignement ménager ou professionnel, dont la fréquentation n'est obligatoire, il est vrai, que dans les cantons de Vaud, Fribourg et Zurich. D'autre part, l'apprentissage ménager dont la valeur morale est certaine, est bien organisé dans de nombreuses villes. Mais tout ceci, cela est clair, ne suffit pas, à préparer la jeune fille à sa future tâche au foyer, et il y faut autre chose.

(La suite en 3^{ème} page).

Les femmes et la chose publique

Votation fédérale du 27 novembre

La votation du 27 novembre représente un effort que le peuple suisse attend depuis longtemps de son Gouvernement : l'adaptation de la Constitution fédérale aux mesures fiscales indispensables, la légalisation des dispositions que nous imposent la crise et les menaces de guerre.

Au mois de juin dernier, le Conseil National a repoussé un projet financier plus complet à une seule voix de majorité, donc presque au hasard. Dès lors les représentants des groupes parlementaires ont mis sur pied un projet financier transitoire, qui réglera constitutionnellement et pour une période de trois ans quelques principes nouveaux et certaines pratiques introduites jusqu'à présent au moyen de la clause d'urgence. Les Chambres ont adopté ce projet au mois de septembre, et dimanche prochain, c'est l'électeur qui dira le dernier mot. Voici sommairement le contenu du projet :

1. L'art. 34 quater de la Constitution, concernant l'assurance vieillesse et survivants, doit être complété par les dispositions transitoires suivantes : de 1939 à 1941 le produit de l'imposition du tabac et de l'alcool — environ 45 millions — n'alimentera pas le fonds des assurances sociales, mais directement la caisse fédérale. La Confédération s'engage par contre à mettre à disposition des cantons et d'institutions d'utilité publique, pour chacune de ces années, 18 millions en faveur des vieillards, des veuves et des orphelins, ainsi que des personnes âgées réduites au chômage par la crise. D'autre part, durant cette période, la fortune du fonds de l'assurance-vieillesse et survivants s'augmentera de ses intérêts.

2. La contribution fédérale de crise — qui devait se terminer en 1938 — est prorogée jusqu'à la perception d'un impôt fédéral de la défense nationale à durée limitée, mais pas au delà de 1941. La Confédération affectera exclusivement sa part du produit de la contribution au service des dépenses extraordinaires pour la défense nationale.

3. La durée de l'arrêté est limitée à trois ans.



Cliché Mouvement Féministe

Pearl BUCK

L'auteur de ces admirables livres sur la Chine, à qui vient d'être décerné le prix Nobel de littérature. C'est sans erreur la troisième femme romancière qui obtient ce prix, les deux autres étant S. Lagerlöf (Suède) et S. Unset (Norvège).

L'Assemblée fédérale examinera chaque année s'il est possible d'atténuer la réduction des subventions fédérales légales et des traitements et salaires.

L'attitude des partis nous montre que si le projet passe, ce ne sera pas sans opposition. Les groupements de la droite sont d'avis que le programme financier fait trop de concessions à la gauche ; et la gauche estime que le projet est insuffisant et qu'il retarde la mise en vigueur d'une assurance-vieillesse. Ceci semble indiquer que le projet est conforme à une ligne moyenne sur laquelle l'entente

Contre la prostitution

C'est avec soulagement que l'on a appris dans tous les milieux de Genève qui se préoccupent de la lutte contre la prostitution que le projet de loi sur la moralité publique, déposé au Grand Conseil par M. Muller-Dumas, député de l'Union Nationale, avait été, dès la première séance de la Commission parlementaire chargée de l'examiner, retiré par son auteur, vu l'impossibilité juridique de son application, et vu aussi la prochaine entrée en vigueur du Code pénal suisse.

Nous ne doutons pas que ce projet ne fût inspiré des meilleures intentions — de celles dont l'enfer est pavé. Nous avons entendu comme son auteur les plaintes constantes de ceux qui s'effraient du nombre que l'on affirme croissant de prostituées qui hantent nos rues, et contre lesquelles l'on ne cesse de réclamer des mesures de police. Mais nous sommes absolument persuadés que ce n'est pas en emprisonnant la prostituée, que ce soit pour six mois ou trois ans, dans une maison d'interne, que l'on arrêtera la vague d'immoralité dont on se plaint. Car tant que subsistera la demande, l'offre se produira. Tant qu'il y aura des hommes, jeunes gens ou hommes faits, pour profiter des malheureuses qui s'offrent — et d'ailleurs la loi actuelle du 30 mai 1925 donne les moyens de réprimer tout scandale sur la voie publique — ils en trouveront sur leurs pas, et toutes les ordonnances, toutes les interdictions — que l'on ne peut s'empêcher de qualifier de naïves, comme celle que prévoyait M. Muller-Dumas — ne serviront à rien. La prostitution étant un mal social, c'est donc par des mesures sociales qu'il

faut la combattre. Par des mesures préventives : éducation morale des deux sexes, réveil du sentiment de responsabilité des parents, dépistage dès l'école des déficiences mentales, organisation des loisirs, suppression ou tout au moins diminution du nombre des dancings et autres lieux où cet acabit, meilleures conditions de travail, salaires normaux — M. Anet, député socialiste, n'a-t-il pas relevé au cours de ce débat du Grand Conseil, qu'il existait à Genève des usines où les ouvrières touchaient 40 centimes de l'heure : 3 fr. 20 par jour, 70 fr. 40 par mois, ce qui est un pur scandale. — Par des mesures curatives : police féminine, création de maisons de réadaptation à la vie normale, poursuite impitoyable des souteneurs, entremetteurs, tenanciers et tenancières de maisons plus ou moins clandestines. Car il est aussi souverainement injuste que totalement inefficace de ne s'attaquer, sous prétexte de remède, qu'à une seule des parties en cause et la plus faible : la femme, en laissant échapper les autres. La lutte qu'il faut mener, c'est contre la prostitution, et non pas contre la prostituée.

Les Associations qui, à Genève, se préoccupent de ces problèmes, telles le Cartel d'Hygiène sociale et morale et l'Association abolitionniste sont persuadées de cette vérité. Elles étaient prêtes à intervenir dans ce sens auprès de la Commission du Grand Conseil. Et l'on peut être certain que si elles ont salué le retrait du projet Muller-Dumas, elles n'en continueront pas moins à suivre attentivement tout ce qui, dans notre ville, touche de près ou de loin à cette si grave et si douloureuse question.

E. Gd.

devrait être possible, puisque, pour aboutir, tout compromis exige des concessions de part et d'autre.

Tout en regrettant sincèrement l'ampulation opérée sur les revenus qui devraient alimenter le fonds de l'assurance-vieillesse, deux raisons nous font personnellement désirer un vote affirmatif, le 27 novembre. Premièrement, ce régime ne portant que sur une période strictement limitée, pourra ainsi faire ses preuves, et fournir des indications quant à la marche à suivre pour des mesures définitives d'ici trois ans; les erreurs seront susceptibles d'être corrigées à brève échéance alors que les avantages pourront être maintenus. Et en second lieu, où irons-nous si ce dernier et sérieux effort d'entente entre les partis était repoussé? Une fois de plus, le Conseil fédéral se verrait dans l'obligation d'agir selon le besoin de l'heure, sans le consentement du Souverain et en marge de la Constitution. Un refus du projet financier le 27 novembre équivaldrait donc à remplacer un régime constitutionnel par un régime autoritaire, le système de la démocratie par celui de la dictature. Cette décision de principe semble plus importante encore que le programme financier proprement dit. C'est pourquoi nous souhaitons que les électeurs comprennent les besoins impérieux de l'heure.

Pour la femme éléctrice, le choix ne semble pas douteux.¹

A. LEUCH.

¹ Nous rappelons que les articles signés n'engagent que leurs auteurs, et nullement notre journal comme tel. (Réd.)

La XV^e Assemblée Générale des Déléguées de l'Association suisse des Femmes Universitaires

Neuchâtel, 5-6 novembre 1938

Trente-neuf déléguées des sections suisses, et de nombreuses collègues venues à titre privé, avaient accepté l'aimable invitation des Neuchâteloises et ont tenu leur assemblée annuelle dans le décor du plus joli automne qui fut. Mais si le soleil a bien mérité des congressistes, il ne faut pas oublier l'organisation impeccable de nos hôtes. Elles avaient assumé une lourde tâche: leur zèle intelligent et dévoué compensa la faiblesse de leur nombre.

La soirée d'accueil offrit le plaisir d'entendre quelques artistes distinguées, notamment une jeune licenciée ès lettres, M^{lle} Murry, qui possède — quel luxe! — un diplôme de virtuosité de piano. Puis M^{lle} Lozeron lut un beau travail de sa sœur, sur Marie de Chalon, Comtesse de Neuchâtel: curieux exemple que celui de cette maîtresse de maison experte, pieuse et charitable, grande amie des fleurs et des bêtes, et que son neveu, héritier du titre, paya de tant d'ingratitude. Ses malheurs furent vite oubliés, toutefois, car des tables joliment servies incitaient à la gourmandise et au bavardage; le plaisir de connaître des visages nouveaux et sympathiques fit glisser l'heure plus vite qu'il n'est permis dans un pays d'horlogers.

Le lendemain il s'agit de travailler. Et, sous la présidence ferme de M^{me} Eder-Schwyzler, le travail fut réel: malgré une liquidation rapide de l'ordre du jour, il fallut reprendre la séance après le déjeuner.

Au point de vue administratif, signalons que la

présidence passe à la Suisse romande (M^{lle} Schaezel, Dr. en médecine, assistée de M^{lle} Vallette, Dr. ès-sciences, comme secrétaire).

Plusieurs rapports ont montré la valeur du travail de l'Association et faute de pouvoir tout citer, nous mentionnons ici quelques points importants.

La Commission des Intérêts féminins a publié plusieurs bulletins d'un grand intérêt. Dorénavant, c'est M^{lle} Quinche qui voudra bien se charger de réunir cette documentation. M^{lle} Schaezel présentait le rapport de la Commission des Intérêts professionnels. La première partie relative à l'orientation professionnelle dans les écoles secondaires signalait les difficultés qui peuvent résulter de la crise économique et la nécessité de suivre de près ce problème. Pour remédier au surpeuplement dans les Universités, la Commission a estimé utile d'étudier la création d'un bureau de placement, ou tout au moins d'un Office de statistiques universitaires qui renseignerait notamment sur les diverses possibilités d'emploi des intellectuels. L'Association est représentée par M^{lle} Pestalozzi dans une commission constituée à cet effet par des diplômés. La deuxième partie du rapport, exposait la tâche ingrate du Secrétaire: des personnes dévouées ont envoyé quelque

quatre cents offres de places aux candidates inscrites, et ont quelquefois — trop rarement — la joie de voir leurs démarches aboutir à un succès. Pour l'année prochaine, une réorganisation transfèrera ce Secrétariat à Zurich, mais laissera un centre en Suisse romande.

M^{me} Emery parla du prix offert par l'Association genevoise à l'auteur du meilleur travail sur un sujet fixé par le « Groupe de la Paix ». Les lectrices du *Mouvement* savent déjà que ce prix a été obtenu par M^{lle} Heroys (Angleterre) et Lahaye (France) ainsi que par M^{me} Brugmans-Kan (Hollande).

Une toute jeune avocate de Berne, M^{lle} Frey, avait représenté l'Association au dernier Congrès de l'Entr'aide Universitaire: elle raconta, avec une pointe d'humour, les discussions des étudiants adversaires ou partisans du féminisme.

La séance de l'après-midi eut lieu, après une escale à Auvier, pour le lunch, dans la belle salle des chevaliers du château de Colombier. M^{me} Henrici y rendit compte de l'état des projets concernant le Pavillon de la Femme à l'Exposition nationale de Zurich: cette œuvre commune de toutes les organisations féminines du pays obtiendra sans doute le succès qu'elle mérite. L'Association y participera naturellement. Signa-

lons encore que l'Association possède six cent quarante membres... et un budget en équilibre!

Il ne reste plus qu'à mentionner deux ultimes « attractions » du Congrès — des attractions savantes, bien entendu. D'abord une conférence de M^{lle} Claire Rosselet, licenciée ès lettres, sur *Thérèse Levasseur, femme de Jean-Jacques Rousseau, chez le Marquis de Girardin*: la documentation de la Bibliothèque de Neuchâtel, adroitement présentée, montre que décidément l'héroïne ne saurait servir de modèle à une femme universitaire! Puis, sous l'expertise direction de M. le professeur Maurice Jeanneret, une visite captivante du château de Colombier. Et, en longeant la rive, les cars ramènent les congressistes à leur train. Le moment semblait trop tôt venu de se quitter et d'abandonner ce charmant Neuchâtel, mais l'attente d'une nouvelle joie demeurerait: celle de se retrouver l'an prochain, à Saint-Gall.

I. A.

La mort du „libérateur de la femme“ Kemal Ataturk

Car c'est ainsi qu'on l'appelait, dans tous les milieux féminins de Turquie qu'il nous fut donné de fréquenter, voici trois ans, lors du Congrès d'Istanbul. Un libérateur « à poigne » certes, et qu'il serait complètement inexact de se représenter affranchissant les Femmes en considération de leur valeur d'être humain; un libérateur qui n'admettait pas qu'on lui résistât, à preuve sa décision froide et implacable de dissoudre l'Union des Femmes turques, du moment qu'il estimait que son rôle d'attirer l'attention internationale sur la situation nouvelle des femmes en Turquie était terminé; mais un libérateur tout de même, dont nous ne saurions laisser passer la mort sans rappeler ici ce que la cause de l'émancipation féminine lui doit.

Que l'on se rappelle seulement ce qu'était avant lui la situation de la femme turque; que l'on relise, comme plusieurs d'entre nous ont eu la curiosité de le faire en revenant d'Istanbul, *Azayüle* ou *Les Désenchantées*; que l'on évoque ces captives des harems, n'échappant que par la ruse ou la complicité d'une esclave à leur vie puéride d'éternelle prisonnière, et n'y échappant que pour nouer des intrigues, et satisfaisant, en même temps que leur frivolité ou leur vanité une sensualité que les romanciers décoraient à faux du nom d'amour; et qu'on les compare à toutes celles que nous avons connues, visages découverts, toilettes à l'occidentale, femmes instruites et cultivées, voyageuses ou chefs de domaines, économiquement indépendantes, médecins ou professeurs, banquières ou avocates, *women police*, conseillères municipales éléctrices, députées, déléguées à la S. d. N., égales politiquement et légalement avec les hommes, touchant les mêmes salaires qu'eux, et possédant tous ces droits que depuis des décades nous nous évertuons, femmes suisses, à réclamer sans succès!... Oh! nous savons bien que toute une génération élevée par des institutrices américaines pressentait les événements et attendait impatiemment cette émancipation, et que, cette génération, aucun dictateur n'eût pu la faire surgir d'un coup de baguette si elle n'avait pas été prête à répondre à son appel; nous répétons que si Ghazi n'avait pas fait de l'émancipation de la femme un article du

Pour les réfugiés

Si la p'ace nous manque malheureusement pour publier in-extenso l'appel de cet Office central d'aide aux réfugiés, dont notre dernier numéro avait annoncé la création, appel que l'on trouvera d'ailleurs, nous l'espérons bien dans tous les journaux romands, nous tenons d'autant plus à recommander chaleureusement la collecte entreprise au début de la semaine par cet Office. En effet, les décisions abominables et stupides prises tout récemment outre-Rhin envers la population juive, et qui marquent ineffaçablement ce régime du sceau de la barbarie, présagent inévitablement un nouvel afflux de malheureux à notre frontière, et il ne faut en aucune façon que le prétexte économique puisse être invoqué par nos autorités pour les refouler. C'est pourquoi il est indispensable de donner, de donner vite, de donner autant que l'on peut, pour venir en aide aux communautés juives chez nous qui sont à bout de souffle (n'a-t-on pas assuré qu'elles dépensent 7.000 fr. par jour pour venir en aide à leurs coreligionnaires?), pour faciliter les démarches en vue d'expatriation outre-mer, et pour permettre aux réfugiés de subsister en attendant le visa libérateur de tel ou tel pays d'Amérique du Sud. On peut souscrire, d'après les indications qui nous ont été fournies, soit au chèque postal de l'Office central Suisse N° VIII, 20.161, Zurich, soit au compte de chèques des différents Comités cantonaux, qui se sont créés. Nous-mêmes nous chargerons de transmettre tous les dons versés à notre propre compte de chèques N° 1. 943 (ne pas oublier la mention « Pour les réfugiés ») soit à l'Office suisse, soit au Comité international pour le placement des réfugiés, fondé à Genève par notre amie, M^{lle} Marie Götsberg, et qui, travaillant en étroite liaison avec les autres organisations, fait aussi beaucoup pour améliorer le sort des réfugiés de passage en Suisse.

On nous prie d'autre part d'informer nos lecteurs que, pour aider à la Tchécoslovaquie à subvenir à ses besoins actuels, et pour répondre à de nombreuses demandes venant de divers pays sur la façon d'envoyer des secours en Tché-

coslovaquie, il a été constitué à Genève un Centre International d'entr'aide en Tchécoslovaquie, dont le président est M. Victor Martin, recteur de l'Université de Genève, et parmi les membres duquel nous relevons les noms de Miss Mary Dingman, de Mme Revilliod-Masaryk, du professeur Ruysseyn, etc. Ce Centre a pour objet:

1. De recevoir et de rassembler les fonds envoyés de tous les pays pour les transférer en Tchécoslovaquie au fur et à mesure des demandes adressées par les organes officiels tchécoslovaques chargés d'administrer les activités en faveur des réfugiés: le Gouvernement, la Croix-Rouge tchécoslovaque et les organisations privées du pays.
2. De renseigner le public sur la situation en Tchécoslovaquie et les besoins croissants des réfugiés, dont le nombre atteint environ 250.000.
3. De servir de toute manière d'intermédiaire entre les personnes ou groupements désireux de venir en aide d'une façon spéciale, et les organisations respectives en Tchécoslovaquie.

Les Bureaux du Centre sont situés au Palais Wilson, Genève. Un compte spécial a été ouvert en son nom à la Société de Banque Suisse dans cette ville, ainsi qu'un compte de chèque postal N° 1. 172 (Indiquer au dos du coupon: « Pour la Tchécoslovaquie »).

Nous savons que nombre de nos lecteurs, pour lesquels la situation de la Tchécoslovaquie mutilée vivante est un cauchemar et un remords, seront heureux de ces renseignements qui leur permettront de collaborer de façon effective à l'effort en faveur de ce vaillant peuple.

Reçu depuis le 1^{er} novembre: pour les réfugiés en Suisse

Mlle C. (Bellevue, Genève)	Fr. 5.—
Mlle S. B. (Genève) « pour les réfugiés juifs »	» 20.—
Mlle C. C. (Neuchâtel)	» 10.—
G. D. (Lausanne)	» 20.—
Mlle M. G. (Carouge)	» 4.—

Total: Fr. 59.—

Listes précédentes: » 94.—

Total à ce jour: Fr. 153.—



Publications reçues

E. PIECZYNSKA-REICHENBACH: *Pages choisies* (Éducation, activité sociale, vie religieuse) avec préface de Marg. Evard. 1 vol. Delachaux et Niestlé, éd. Neuchâtel et Paris.

C'est toujours avec une certaine appréhension que l'on ouvre un recueil de *Pages choisies*, tel que celui que des amies de M^{me} Pieczynska offrent au public. Retrouvera-t-on l'écho de la voix que l'on entend encore en soi? ou la lecture vous fera-t-elle réaliser à quel point le temps en s'écoulant, les circonstances en se modifiant, ont rendu caduc le message autrefois si actuel et si vivant? Et ne fait-on pas tort à un être en dominant à sa pensée par la publication de confé-

rences datant de plusieurs années une expression définitive? Si ces pages émeuvent celles d'entre nous qui ont connu M^{me} Pieczynska, sottes de nature à la faire connaître et aimer des femmes plus jeunes, qui, n'ayant pas vécu telle situation, souffrent de telle lacune, ne peuvent se rendre compte du courage qu'il fallait pour parler comme l'a fait l'auteur des *Pages choisies*? Enfin M^{me} Pieczynska, qui fut une intuitive, une visionnaire dans le plus beau sens du terme n'aurait-elle pas elle-même modifié certaine manière de voir?

Ces réserves faites, nous trouvons dans ce volume de fort belles choses.

Les textes tout d'abord; on y sent à la fois toute la vibrante sympathie et la compréhension « par le dedans » qui faisait de M^{me} Pieczynska une si délicieuse amie, et ce simple, ce clair et vigoureux bon sens qui donnait tant de prix à ses conseils.

M^{me} Pieczynska a toujours eu de hautes ambitions pour la femme, qu'elle voulait digne de sa vocation, et nous trouvons dans les pages intitulées *Mariage ou célibat, La plus haute des tâches maternelles, Manque de préparation des mères...* non seulement des plans d'éducation fort intéressants, mais un grand souffle d'idéal. Cet idéal de la femme, M^{me} Pieczynska a travaillé sans relâche à le faire briller devant l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses, et les programmes d'action qu'elle propose à ces sociétés ne sont certes pas la partie la moins intéressante du volume.

Les pages sur la paix, l'éducation en faveur de la paix, prennent un relief spécial à la lumière des événements que nous vivons. Un des chapitres

trop court malheureusement, intitulé *l'Instruction civique par l'histoire* nous a paru particulièrement riche en suggestions. De plusieurs côtés on demande que l'enseignement de l'histoire soit révisé, et là encore M^{me} Pieczynska a devancé son temps. Certaines de ses paroles résonnent profondément en nous.

Le livre se termine sur les pages exquises consacrées à celle qui sut éveiller ce grand cœur: M^{lle} Vieux, sa première maîtresse d'école. Nous y retrouvons cette tendresse qui faisait le fond de la nature de M^{me} Pieczynska, cette admiration de ce qui est grand, cette délicatesse de sentiments. Ces pages expliquent toute l'évolution ultérieure de M^{me} Pieczynska. Bien des années plus tard, voyant un enfant dans les bras de M^{lle} Vieux, elle s'écrie: « Je la vis rayonner d'une joie sur-naturelle. Elle était l'âme même de cette maternité illimitée, de cette maternité de l'âme, effluve de Dieu, que la Providence envoie au monde pour la consolation de la multitude déshéritée ». C'est cette vocation de maternité que M^{me} Pieczynska a toujours cherché à éveiller. Puissent ces pages contribuer à rendre effectif ce qui fut son idéal.

S. J.

Pierre KOHLER: *La veillee des armes*. Editions des Trois Collines. Lausanne. 1 vol.

Au moment même où à l'horizon international luisent les premiers éclairs de l'orage, Pierre Kohler exprime sa conviction pacifiste dans des réflexions très personnelles sur des problèmes actuels. La guerre est-elle une fatalité? servirait-elle les desseins impérieux de la nature, de la justice, de Dieu? Nous n'en savons rien, mais devant le scandale de la guerre moderne, la rési-

gnation devient impossible. Les objections au pacifisme sont traitées l'une après l'autre avec une grande sincérité. Si la Société des Nations est aujourd'hui à l'agonie, il faut en chercher la cause dans le mensonge, car sous le manteau de l'idéal ses membres ont poursuivi leurs intérêts particuliers. Si l'on avait sincèrement voulu la paix, la Conférence du désarmement y aurait conduit. La conscience de l'homme est là pour répondre à tous les appels du diable. La liberté de l'homme et la civilisation ont partie liée avec la paix, la guerre est leur pire ennemi.

Un chapitre spécial est consacré à la persécution des Juifs. Ici encore, l'auteur répond aux arguments des « antisémites modérés » si nombreux chez nous et leur fait toucher du doigt que même l'homme juste manque singulièrement de charité.

C'est un appel à la réflexion, une prise de position courageuse, un livre pessimiste, soit, mais son pessimisme même crée de l'espoir parce que l'on sent que la voix qui appelle trouvera beaucoup d'échos.

A. de M.

Hélène NAVILLE: *Feuilles au vent. Quelques souvenirs d'enfance et de jeunesse*. Lausanne, éditions Concorde 1938. Prix: 2 fr.

Il y a longtemps déjà que M^{lle} Naville se proposait de réunir en un petit volume, à un âge qu'elle-même s'était fixée, une gerbe de souvenirs se groupant autour de la belle figure de son grand-père, le philosophe genevois Ernest Naville. Le livre était donc attendu; d'aucuns — des privilégiés — avaient eu l'heur d'entendre la lecture de quelques pages manuscrites et se réjouissaient de pénétrer plus avant dans la con-